



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de
la Prévention des Risques**

La Défense, le **24 DEC. 2024**

Le directeur général

Réf : BREP_24_406
Affaire suivie par : Bruno Miraval
bruno.miraval@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 87 87 / 01 40 81 87 82
Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur Bruno MAZZACURATI
Président
FRANCE RECYCLAGE
PNEUMATIQUES
43, bis route de Vaugirard
92190 MEUDON

Objet : accord concernant votre projet de plan de prévention et de gestion des déchets de pneumatiques en Guyane

Monsieur le président,

Par courrier électronique du 28 juin 2024, vous avez transmis à mes services une proposition de plan outre-mer intitulé « Plan de prévention et de gestion des déchets DROM/COM _ Partie Guyane (projet_28 juin 2024) conformément aux dispositions du VII de l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Vous leur avez ensuite adressé les 22 juillet 2024, 16 octobre 2024, 8 novembre 2024 et 2 décembre 2024 des versions amendées tenant compte des lignes directrices élaborées par l'ADEME.

Conformément aux dispositions du VII de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, ce plan a été présenté à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs et à la collectivité territoriale concernée.

Dans ce cadre, je vous informe que vous pouvez désormais procéder à la mise en œuvre de ce plan qui devra être rendu public conformément aux dispositions de l'article précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général
de la prévention des risques


Cédric BOURILLET